



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024

Le treize juin deux mille vingt -quatre à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Fabien PIVETTE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Corinne VASSEUR, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA Mme Christine VISINE.

Absents avant donné pouvoir :

M. Didier VAUCHEL pouvoir à Audrey MAZUREK
Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à Rolande REBYFFE
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à Abdel BABACI
M. Nicolas LHERBIER pouvoir à Jean Jules MORTEO
M. Priam PUCA pouvoir à Marie BEAUMELOU
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Stéphanie LAFINE
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Sophie LEVASSEUR
Mme Nathalie JULIAT pouvoir à Albert ALFANDARI

Absente : Mme Nathalie CHABLE

Secrétaire de séance : M. Fabien PIVETTE,

N° 2024 1306-29: Tarifs modulés du séjour été CLSH et club ados 2024

Un séjour été est organisé comme chaque année. Celui-ci s'effectuera du 8 au 13 juillet 2024 inclus soit 5 jours au séjour été CLSH et club ados ouvert aux enfants âgés de 4 à 16 ans pour 15 places pour les maternelles, 24 pour les primaires et 24 pour les ados.

Le coût du séjour comprend : le transport, l'hébergement avec restauration et activités et une participation forfaitaire de 10 €/jour/enfant au titre des frais du personnel.

Le prix total du séjour est de 24 547,00€ TTC.

La Mairie règle la totalité du coût du séjour en amont puis demande une participation familiale calculée selon les grilles du quotient. Le solde restant à la charge de la collectivité.

Il est proposé au Conseil d'approuver les propositions selon le tableau ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Considérant l'intérêt pour les enfants fréquentant le CLSH et le club ados de bénéficier durant les vacances scolaires, d'un séjour été.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 6 juin 2024,

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219501343-20240613-20241306DEL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (28 voix POUR dont 8 pouvoirs),

APPROUVE la participation familiale/enfant du séjour été CLSH et club ados selon les tarifs modulés ci-après :

	maternelle	élémentaire	ados
car	1 016,67	1 626,67	1 626,67
séjour	3 403,00	7 172,00	10 972,00
Cout animateurs 10 € X le ndr de js x nbr enf	750,00	1 200,00	1 200,00
Cout total	5 169,67	9 998,67	13 798,67
Cout par inscrit	344,64	416,61	574,94

Maternelles

Quotient familial	Taux de participation des familles	Coût séjour	participation des familles	Acompte 30% à l'inscription	A régler après le séjour	Reste à charge de la commune
Inférieur à 4 500 €	20%	344,64 €	68,93 €	20,68 €	48,25 €	275,72 €
De 4 501 € à 6 800 €	30%	344,64 €	103,39 €	31,02 €	72,37 €	241,25 €
De 6 801 € à 8 900 €	40%	344,64 €	137,86 €	41,36 €	96,50 €	206,78 €
De 8 901 € à 11 000 €	50%	344,64 €	172,32 €	51,70 €	120,62 €	172,32 €
De 11 001 € à 12 000€	60%	344,64 €	206,78 €	62,04 €	144,75 €	137,86 €
De 12 001 € à 13 125€	70%	344,64 €	241,25 €	72,37 €	168,87 €	103,39 €
Supérieur à 13 125 €	80%	344,64 €	275,71 €	82,71 €	193,00 €	68,93 €
Extérieur	100%	344,64 €	344,64 €	103,39 €	241,25 €	0,00 €

Elémentaires

Quotient familial	Taux de participation des familles	Coût séjour	participation des familles	Acompte 30% à l'inscription	A régler après le séjour	Reste à charge de la commune
Inférieur à 4 500 €	20%	416,61 €	83,32 €	25,00 €	58,33 €	333,29 €
De 4 501 € à 6 800 €	30%	416,61 €	124,98 €	37,49 €	87,49 €	291,63 €
De 6 801 € à 8 900 €	40%	416,61 €	166,64 €	49,99 €	116,65 €	249,97 €
De 8 901 € à 11 000 €	50%	416,61 €	208,31 €	62,49 €	145,81 €	208,31 €
De 11 001 € à 12 000€	60%	416,61 €	249,97 €	74,99 €	174,98 €	166,64 €
De 12 001 € à 13 125€	70%	416,61 €	291,63 €	87,49 €	204,14 €	124,98 €
Supérieur à 13 125 €	80%	416,61 €	333,29 €	99,99 €	233,30 €	83,32 €
Extérieur	100%	416,61 €	416,61 €	124,98 €	291,63 €	0,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2024

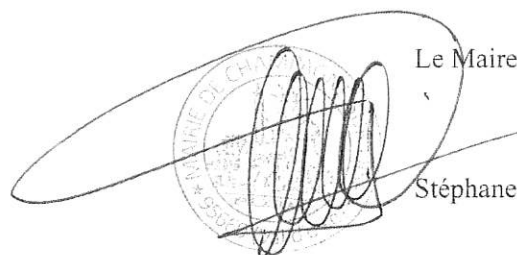
Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219501343-20240613-202413060EL

Club Ados

Quotient familial	Taux de participation des familles	Coût séjour	participation des familles	Acompte 30% à l'inscription	A régler après le séjour	Reste à charge de la commune
Inférieur à 4 500 €	20%	574,94 €	114,99 €	34,50 €	80,49 €	459,95 €
De 4 501 € à 6 800 €	30%	574,94 €	172,48 €	51,74 €	120,74 €	402,46 €
De 6 801 € à 8 900 €	40%	574,94 €	229,98 €	68,99 €	160,98 €	344,96 €
De 8 901 € à 11 000 €	50%	574,94 €	287,47 €	86,24 €	201,23 €	287,47 €
De 11 001 € à 12 000€	60%	574,94 €	344,96 €	103,49 €	241,47 €	229,98 €
De 12 001 € à 13 125€	70%	574,94 €	402,46 €	120,74 €	281,72 €	172,48 €
Supérieur à 13 125 €	80%	574,94 €	459,95 €	137,99 €	321,97 €	114,99 €
Extérieur	100%	574,94 €	574,94 €	172,48 €	402,46 €	0,00 €

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise, le 14 juin 2024

 Le Maire,
Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 07/06/2024
Nombre de membres :
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 28
Dont pouvoirs : 8

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-2195013+3-20240613-202413080EL